L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 5 OCTOBRE 1872. 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI MATIN, 5 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à 5 heures P. M., à l'entrepôt No 74 rue Ste-Anne, un piano.

Par E. Régis & Co., rue Decatur— bottes, souliers, brodequins et congress cousus.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane— porcelaine, verrerie, vases, pendules, etc.—Aussi, malles d'emballage et malles de voyage.

Par E. M. Montgomery, à sa salle d'encan 87 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

ATTENTION !

Piano Chickering à l'encan.

Aujourd'hui, à 5 heures P. M., en son entrepôt, No 74 rue Ste. Anne, 2me District, le shérif vendra aux enchères publiques un Piano Chickering. Voir l'annonce pour les conditions.

Crédit ! Crédit ! Crédit ! — Voilà une occasion, comme il s'en rencontre rarement, pour faire de bons marchés, et nous conseillons aux acheteurs d'en profiter. Il s'agit de la vente d'un grand fonds de marchandises sèches pour cause de changement de commerce. Cette vente sera faite par MM. H. Hume, Marks & Cie, au magasin de MM. Henry Loeb & Cie, rue de Chartres No 2, lundi 7 octobre, et commencera à 10 heures du matin. Le stock est immense et l'annonce qu'on trouvera plus loin n'en donne qu'une faible idée. Ces marchandises, parmi lesquelles nous signalerons un grand choix de lingerie pour hommes seront vendues à 2, 3, 4 et 6 mois de crédit, et méritent l'attention du commerce de la ville et de la campagne. Beaucoup d'articles seront nécessairement sacrifiés car la vente est positivement sans réserve.

ANNONCES POLITIQUES.

Toute annonce émanant d'un club ou d'une association politique quelconque devra être payée comptant si on en désire l'insertion dans l'Abeille. Celles pour lesquelles cette condition n'aura pas été remplie ne paraîtront point dans nos colonnes.

AMUSEMENTS.

Samedi, 5 octobre 1872.

Académie de Musique. — Grand succès de Johnny Thompson dans trois pièces.

Grande Fête Champêtre—Aux Casernes, au bénéfice de l'église St-Maurice.

Les élections de ce soir.

Nous ne saurions trop insister sur l'importance des élections qui ont lieu ce soir dans les différents wards. Il s'agit de nommer des délégués à la Convention démocratique qui s'assemblera lundi pour procéder au choix des candidats pour la paroisse d'Orléans. Cette Convention aura à désigner des candidats pour les fonctions législatives, judiciaires et administratives et elle devra tenter un nouvel effort pour faire ratifier ses choix par le parti de la réforme et le parti libéral ou pour amener une fusion. Sa mission sera donc très sérieuse et très délicate et il importe que le mandat de délégué ne soit confié qu'à des citoyens qui placeront l'intérêt de la communauté au-dessus de leurs préférences personnelles.

Deux conditions seront nécessaires pour être admis à voter à ces élections de délégués : être inscrit sur les registres du Club du ward et justifier de la qualité d'électeur du ward par la production du certificat d'enregistrement. Nous engageons de nouveau les citoyens à aller voter et à faire de bons choix.

La corruption Congressionnelle.

Nous avons déjà expliqué pourquoi le Congrès avait été si lent à s'émouvoir aux dénonciations de la presse du Sud contre les aventuriers du parti radical. Les faits les plus monstrueux de corruption législative, portés à la connaissance de la presse du Nord, n'attiraient l'attention que dans un cercle d'hommes sans puissance, vu leur petit nombre, ou n'étaient regardés que comme une juste punition de nos fautes. On nous les faisait expier par l'oppression qui pesait sur nous, par le pillage légalement organisé de ce qui nous restait de ressources et par l'exploitation, sans pitié, de notre avenir même. Il y a eu un instant où l'on pouvait dire que le Sud, dévoré jusqu'aux os, n'avait plus qu'à mourir pour satisfaire à la haine de ses ennemis. Une seule chose nous était épargnée, l'effusion du sang. On nous disait : "Les Yankees ne sont pas sanguinaires," et cela est vrai : on n'a tué ni les hommes ni les femmes du Sud après la guerre; on a même laissé la génération croître et se multiplier sans y mettre obstacle. Mais on se comprend : le sang est une récolte qui ne rend rien. Ce n'est pas à cela que visaient nos vainqueurs; ils visaient à nos biens et à nos fortunes et s'ils nous ont laissé la vie ils nous ont pris tout le reste; il nous ont pris tout ce qui leur rapportait quelque chose en bénéfices réels.

Toutes ces récriminations ont été faites mainte fois contre les hommes du Nord qui sont venus gouverner le Sud après sa chûte et on les fera longtemps encore; nous pouvons ajouter que l'histoire les fera toujours; mais le ressentiment ou la haine n'était pas l'unique raison de la perversité de ces hommes. Le peuple du Nord lui-même en a été la victime. La corruption était assez générale et pouvait déjà s'exercer avec assez d'impunité pour s'étendre sur tous les intérêts qui prêtaient matière à la convoitise individuelle. Cette corruption envahissait tous les corps constitués des Etats et le Congrès lui-même.

Nous avons déjà parlé de la fraude commise au détriment des Etats-Unis par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique et par le Crédit mobilier dont la charte est, pour ainsi dire, introuvable, mais nous n'avons encore rien dit de la véritable origine de cette gigantesque spéculation. Nous avons cru jusqu'ici qu'elle ne datait que de l'époque où les membres du Congrès, involontairement dénoncés par un de leurs collègues, M. Oakes Ames, avaient reçu de lui cadeaux sur cadeaux pour approuver et voter [illegible] des deux [illegible], et pour sanctionner les derniers amendements proposés par elles. Mais si l'entreprise a fini par la fraude, elle avait commencé de la même manière, en sorte que depuis 1862 le scandale qui se rattache à l'exécution du premier chemin du Pacifique a été perpétuel.

En 1863, en effet, une compagnie du Kansas cédait pour la somme de $200,000 tous ses droits et tout son avoir concernant un chemin de fer qui devait relier Kansas City à Denver, Colorado, distance 636 milles, et qui fit partie plus tard du chemin de fer du Pacifique. Cet avoir en terres, en bons et en capital s'élevait à 18 millions. C'est par l'intermédiaire du gén. James C. Stone, du Kansas, que la compagnie vendit son stock à Samuel Hallett et autres industriels. Etonné d'un [illegible] Hallett insista pour avoir [illegible] de la compagnie et le gén. Stone s'asseyant à une table écrivit la note suivante : "Contrats passés par J. C. Stone et Thomas Ewing, agents de la compagnie pour assurer la ratification des traités de Delaware et Pottawatomie et le passage du bill du chemin de fer du Pacifique." C'était là un état de situation confidentiel pour l'usage exclusif des nouveaux propriétaires du chemin. Les contrats furent passés avec 53 membres du Congrès, directement ou indirectement, et parmi eux se trouvait déjà M. Blaine, du Maine, l'ex-orateur de la Chambre, pour une somme de plusieurs centaines de mille piastres.

Voilà comme on escomptait l'avenir du chemin. Il était dévoré d'avance par les frais qu'il fallait faire pour obtenir toutes concessions de droit de passage, de terres et de bons; la Compagnie dont nous parlons y perdit en outre le capital de cinq millions qu'elle avait réalisé pour commencer l'entreprise. Les 53 membres du Congrès qui ont trempé dans cette fraude ne forment pas une liste complète; beaucoup d'autres membres ont eu leur part de l'aubaine; mais cette liste suffit pour montrer le peu de foi qu'il faut ajouter aux dénégations de [illegible] qui prétendent n'avoir eu aucun rapport avec les fraudes du Crédit mobilier. Il est prouvé que l'orateur Blaine a reçu pour sa part de la Compagnie du Kansas, $[illegible] et $600 actions

industrielles [illegible] le marché; il est prouvé encore qu'il avait reçu un capital de [illegible] distribuer parmi les membres du Congrès disposés, moyennant récompenses, à aider au passage du bill et des amendements subséquents.

Cette collusion du Congrès est donc indépendante de celle qui est établie par le procès que fait aujourd'hui le colonel Mc Comb au Crédit mobilier qui lui devrait $400,000, collusion où figurent Wilson, Colfax, Garfield et Blaine, toujours Blaine et beaucoup d'autres. Ainsi la corruption du Congrès ne date pas d'un jour. Elle a fait irruption avec la guerre, elle a survécu à la guerre, et finira nous ignorons quand.

Tout l'enseignement que nous avons voulu tirer de là est celui-ci : il ne faut pas compter sur le Congrès pour protéger les Etats contre les désordres dont ils se plaignent. Le Congrès livré au désordre lui-même ne peut rien faire pour eux. Il faut que les Etats se sauvent eux-mêmes avec la force qui leur est propre et qui leur sera surtout garantie par l'avènement d'hommes nouveaux dans l'administration fédérale.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* considère que les sociétés secrètes politiques sont contraires au génie des institutions républicaines et il pense, avec raison, qu'en ce moment, elles seraient plus nuisibles qu'utiles au parti conservateur. Les déprédations continuelles des maraudeurs mexicains sur les frontières du Texas, et l'impuissance des autorités mexicaines à réprimer ces brigandages, créent, suivant notre confrère, la nécessité d'employer le seul remède qui puisse mettre fin à cet état de choses, c'est de transférer la frontière à l'ouest et d'ouvrir toute la vallée du Rio-Grande à l'occupation américaine. C'est là une conclusion forcée que nous avons déjà signalée et la presse américaine sera bientôt unanime sur ce point.

Le *Times* parle en termes élogieux de la Convention de réforme et il fait ressortir le désintéressement de MM. Raymond et Burke qui ont refusé de laisser mettre leurs noms sur la liste des candidats. Tandis que le *Picayune* trouve que les souscriptions au chemin de fer du Texas marchent admirablement, le *Times* assure qu'elles n'avancent que médiocrement. Le *Times* fait ressortir le manque de dignité et de décorum qu'ont trop souvent montré les juges en quittant leurs sièges et même la salle d'audience pendant une plaidoirie. De pareilles habitudes ne doivent point être tolérées.

Le nouvel organe de la Douane, le *Republican*, regarde l'élection de M. Kellogg comme assurée. S'il faut l'en croire, beaucoup de planteurs seraient disposés à voter pour son nouveau favori et il se bat les flancs pour trouver des raisons à cette disposition. Malheureusement pour la véracité de cette feuille, toutes les nouvelles reçues des paroisses donnent un démenti formel à ses assertions. Ce journal, ayant toujours été opposé à McEnery n'est pas embarrassé pour soutenir Kellogg, mais comme il a appuyé Greeley contre Grant, il est gêné pour exécuter sa volte-face en faveur de ce dernier; aussi appelle-t-il à son aide l'éloquence du sénateur Frelinghuysen et il donne un long extrait d'un discours de ce dernier en faveur de Grant.

Le *Republican* conteste l'autorité de la Convention réformiste et demande pourquoi les réformistes ne sont pas entrés soit dans le camp démocrate, soit dans le camp républicain, pour y exercer une influence salutaire; il adresse des reproches analogues aux républicains indépendants qui, dit-il, sont aux républicains réguliers ce que les réformistes sont aux démocrates. Il oublie qu'il a, pendant longtemps soutenu les républicains libéraux contre les réguliers.

Le *National Republican* s'étend longuement sur les services qu'a rendus le sénateur Kellogg à la Louisiane; il oublie parmi ces services celui d'avoir soutenu la détestable administration de Grant et de travailler à faire réélire ce modèle des Présidents; il oublie aussi d'ajouter que M. Kellogg est le chef du parti de l'africanisation de notre Etat, car si ce candidat obtient 50,000 votes, il n'aura pas sur ce chiffre 2,000 votes de blancs, et s'il était nommé, étant l'élu des noirs exclusivement, il ne pourrait être que le gouverneur d'une fraction de la population et l'instrument des passions, des désirs et des préjugés de cette fraction qui est loin d'être la plus intelligente.

La place de Coroner. — Elle se réfèrant à nos colonnes d'annonces, nos lecteurs y liront le désistement du Dr Huard à la candidature pour la place de Coroner.

—Dans une annonce insérée plus loin on verra que le nom de M. Henry Green est indiqué comme celui d'un candidat convenable pour la place de shérif civil.

Le steamer Louisiana. — Nous avons reçu de MM. A. K. Miller & Co., agents de la ligne d'Etat, une invitation pour assister à une collation qui sera donnée à bord du steamer *Louisiana*, capitaine James Stewart, de cette ligne. Nous profiterons de l'occasion pour visiter le *Louisiana* qui est un steamer anglais et dire quelques mots de cette ligne transatlantique.

Nouveau Magasin. — M. Pinsard est trop avantageusement connu d'un grand nombre de nos lecteurs depuis nombre d'années pour que la nouvelle qu'il donne à son ancienne clientelle, de la réouverture prochaine d'un magasin, ne soit pas accueillie avec faveur. Le vide qu'avait laissé la liquidation de la maison Lion & Pinsard va se trouver comblé. Sous peu de jours la nouvelle maison formée par l'initiative de M. Pinsard, sous la raison sociale Hébert, Miret et Pinsard, ouvrira au No 149 de la rue du Canal, un nouveau magasin de lingerie, de bonneterie et d'articles de toilette et de fantaisie pour messieurs.

Dans le double et même le triple établissement de MM. Rice Brothers & Co., rue du Camp, 89 et 91; rue des Magasins, 565, et entrepôt, rue des Magasins, 143, 145 et 147, on trouve toute espèce d'articles de quincaillerie bons pour les ménages, et tous ustensiles de travail fabriqués à l'étranger ou en Amérique. MM. Rice Brothers & Co. sont seuls chargés de la vente du stove si connu sous le nom de Charter Oak et dont les qualités supérieures sont admises par toutes les personnes qui tiennent maison et qui [illegible] pour à même d'en apprécier le mérite. Ces stoves sont également bons pour le coke ou le charbon et sont vendus avec toute garantie. Du reste, tous les articles provenant de la maison Rice & Co. peuvent être achetés de confiance. Voyez l'annonce.

Jos. B. Hu[illegible], magasin, coin Remparts et Perdido, au plus bas prix de la ville, les meilleurs lits à sommier qui aient jamais été inventés à la Nlle-Orléans.

Les membres de l'Association d'Assistance et de Bienfaisance Mutuelle et d'Assurance sur la Vie en Louisiane et le public doivent se rappeler que le bureau de cette Association a été transféré rue du Camp, 19.

La maison J. B. Solari, 45, rue [illegible], vient de recevoir, par le navire [illegible] de Liverpool, et Justine E., de Marseille, une grande quantité d'articles, tels que, biscuits, vermicelle, huile, sardines, olives, câpres, cornichons, etc., ainsi que le fameux ale de Jeffrey & Co et celui de Bass & Co., du porter de Londres et de Dublin. Cette maison s'étend par la Semaine, des fromages frais, tête de maure et pâte etc.—Voir l'annonce.

TEMPERATURE.—4 octobre 1872

Thermomètre de C. Dumaine, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	[illegible]	20
12 M.	[illegible]	[illegible]
3 P. M.	[illegible]	21
6 P. M.	[illegible]	[illegible]

Théâtre des Variétés. — Une grande représentation au bénéfice de Mme G. C. Pearce, aura lieu à ce théâtre, lundi prochain 7 octobre. On y jouera le *Mari d'une heure* et *Jenny Lind*. Mme Pearce sera assistée par les membres des trois clubs de Shakespeare, Dramatique d'Orléans et des Variétés, et Mr E. Onorato, du Club de Shakespeare, prêtera à la bénéficiaire l'appui de son talent si apprécié. Mme Pearce, qui a une fort agréable voix se fera entendre dans nombre de chansons de "Jenny Lind" et avec l'assistance de miss L. King, de miss Sadie Vivian, de miss E. Blumenthal, qui en est à ses débuts mais dont les dispositions sont remarquables. Cette soirée [illegible] et nous comptons qu'il y aura beaucoup de monde. Le bureau de location du théâtre est ouvert dès aujourd'hui pour cette représentation.

Académie de Musique. — Il y avait foule hier soir, à l'Académie, pour le bénéfice de Johnny Thompson. Cet artiste se dispose à faire ses adieux au public qui l'a applaudi si vivement depuis plusieurs jours. Il donne aujourd'hui une matinée dont le programme sera très apprécié.

Lundi prochain, le célèbre acteur Oliver Doud Byron fera ses débuts sur la scène de l'Académie. Pendant son séjour à la Nouvelle-Orléans, il représentera *Across the Continent* et *Ben McCullough*, deux pièces où il est, dit-on, fort remarquable.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. — Nous publions dans nos colonnes le troisième bilan trimestriel de cette Compagnie pour l'année 1872. Les résultats en sont encore plus satisfaisants que ceux des deux premiers trimestres. Le montant net des primes pour le trimestre expiré le 30 septembre 1872 est de $316,492 68, et le montant net de $150,287 90. Les bénéfices nets pour la même période sont de $[illegible] 09. Ce résultat a permis à la direction de ne lever sur les actionnaires qu'un assessement de 50 0/0 sur le montant net des primes dues par eux pour le trimestre, montant s'élevant à $134,298 43. Les actionnaires, qui n'ont ainsi à payer que la moitié des primes pour le assurances faites par eux, recevront, en outre, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant payé de leurs actions. Tous les avantages du système d'assurance qui sert de base aux opérations de la Compagnie fondée par M. Cavaroc, ressortent des chiffres qui précèdent, chiffres plus éloquents que tous les commentaires. Les actionnaires assureurs ne paient leurs primes qu'à la fin de chaque trimestre, et ces primes sont réduites au montant nécessaire pour couvrir les risques et les dépenses; or, ce montant pour ce dernier trimestre n'est que de 50 0/0 du montant des primes d'après le tarif.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les élections de délégués à la Convention Conservatrice qui doit se réunir lundi prochain, ont lieu aujourd'hui, samedi. Le scrutin est ouvert au siège des différents Clubs centraux démocrates.

Nous serions fort obligés aux secrétaires de chacun de ces clubs, ou aux juges d'élection, s'ils voulaient bien nous faire parvenir le résultat du scrutin, aux bureaux de l'*Abeille*, aussitôt qu'il sera connu.

Au sujet de cette élection la correspondance suivante a été échangée entre le président du Comité de paroisse du parti démocrate et le préposé à l'enregistrement électoral :

Bureaux du Comité de Paroisse du Parti Démocrate.
Nlle-Orléans, 1er octobre 1872.

A M. B. P. Blanchard, préposé à l'enregistrement des électeurs.

Monsieur—Le Comité Exécutif de Paroisse du Parti Démocrate, dans le but d'assurer une loyale et équitable élection des délégués à la convention conservatrice, convoquée pour le 7 courant, a passé une résolution en vertu de laquelle la production des certificats d'enregistrement est la condition essentielle du droit de vote. Dans l'intention de sauvegarder la sincérité du scrutin, il a été proposé que sur la présentation du certificat d'enregistrement par le votant, le juge ou inspecteur d'élection fera une marque à l'emporte-pièce sur le dit certificat, dans une partie qui n'en altère pas le texte.

Informez-moi, je vous prie, si la validité du document pourrait avoir à souffrir de la marque en question.

ARCH. MITCHELL,
Président du Comité de Paroisse du Parti Démocrate.

En réponse à cette communication, M. Blanchard a adressé la lettre suivante à M. Arch. Mitchell :

Bureau d'enregistrement d'Etat des électeurs,
Nlle-Orléans, 1er octobre 1872.

A M. Arch. Mitchell, président, etc.,

Monsieur,—Relativement à votre communication en date de ce jour, j'ai l'honneur de vous répondre que la marque que vous proposez de faire aux certificats d'enregistrement ne peut, dans mon opinion, en altérer la validité, d'après les lois existantes.

Je suis, avec respect, etc.
B. P. BLANCHARD,
Préposé à l'enregistrement des électeurs.

Le docteur O. Huard, dont ses amis avaient eu la pensée—excellente d'ailleurs—de faire un coroner, décline officiellement toute candidature. C'est un sage, qui préfère aux hasards de la vie politique, le calme et l'indépendance de la vie privée.

Un audacieux malfaiteur a tenté de s'introduire dans la maison de notre estimable ami M. Paul Aldigé, rue Conti 154, pendant la nuit de jeudi à vendredi. Au moment où il grimpait à la colonne qui supporte le balcon du premier étage, il a été aperçu par l'officier de police, de service dans le quartier. Se voyant découvert, le voleur s'est laissé glisser à terre et a fui à toutes jambes, non sans essuyer le feu du policeman, qui a tiré plusieurs coups de pistolet sur le bandit, mais sans l'atteindre.

Le greffier de la Cour Criminelle a appelé dans son audience de jeudi, l'affaire Pino, accusé de meurtre sur la personne de Auguston Martinez. Ce meurtre remonte au 26 novembre 1869.

MM. O. Blanco et W. Sealey, qui avaient servi de caution à M. A. Pino, se sont présentés devant la cour et ont donné connaissance à celle-ci de la lettre dans laquelle M. Juan Martinez, à la date du 14 septembre [illegible] que M. A. Pino avait été assassiné à Cuernavaca, Mexique, dans le courant du mois d'août.

Avec le consentement de l'avocat-général Braughn, l'affaire a été remise indéfiniment pour permettre aux cautions de se procurer les pièces attestant la mort de l'accusé. Il est probable que les cautions de M. Pino auront de la peine à se procurer un certificat légal de décès. Mais, à défaut de celui-ci, la preuve pourra être établie par un certificat de notoriété publique.

L'avocat d'Edward Donnelly, accusé et convaincu de meurtre sur la personne de Dennis Gallagher, a sollicité de la Cour Criminelle l'autorisation de lui présenter une requête pour une nouvelle audition de cause. La Cour a fixé au 9 octobre le délai pour la production de la requête.

La Compagnie sanitaire de fertilisation a expérimenté, hier, au magasin de M. O. Valeton, encanteur, une nouvelle machine d'évacuation. L'expérience a parfaitement réussi. La machine que la Compagnie se propose de mettre en service, est employée depuis de longues années dans les principales villes d'Europe, et dans quelques villes des Etats-Unis, notamment à Mobile.

Avec ce système, l'opération est aussi expéditive que possible et [illegible] l'incommodité. Lorsque la Compagnie aura ses outillages prêts, les machines arriveront sur place, le vide fait, et en quelques minutes l'opération sera achevée. De plus, grâce à des agents chimiques, actifs, les exhalaisons [illegible] entièrement absorbées. C'est un perfectionnement que le public appréciera.

DÉPÊCHES Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE.

EUROPE.

Paris, 4 octobre—Une dépêche particulière dit que la maladie de Gambetta est très sérieuse et qu'elle est le résultat d'un travail immodéré.

Paris, 4 oct.—Un habitant de Paris a été condamné à 15 jours de prison pour s'être battu en duel.

Vienne, 4 oct.—Le général Von Schweinitz, ambassadeur allemand à la cour de Vienne, a épousé aujourd'hui Mlle Jay, fille de l'Honorable Jno. Jay, ministre américain en Autriche.

Envoi de troupes dans l'Ile de Cuba.

Madrid, 4—Le gouvernement a décidé l'envoi de 14,000 hommes pour renforcer l'armée de Cuba.

Sagasta et d'autres membres du cabinet conservateur ont eu une conférence hier, pour considérer la convenance de s'abstenir de toute participation active dans les affaires politiques.

Désordres graves en Irlande.

Londres, 4 oct.—On se livre à des violences agraires dans le comté Mayo, en Irlande. On a tiré sur des propriétaires dans le voisinage de Newport, et d'autres outrages ont été commis. Les coupables ont échappé jusqu'à présent aux recherches de la police.

Un membre du Parlement, où il représente Limerick, a fait, hier soir, un discours qui soutient l'Union Fédérale, mais il a été très modéré dans ses demandes pour l'Irlande. Il rappelle les déclarations publiques des lords Hartington, Russell et Montagu, comme favorables à la cause de la réforme.

Il déclare en conclusion que si leurs demandes sont rejetées, le moment d'agir sera venu, mais il ne fait pas révéler le plan de conduite à suivre.

Il n'est pas vrai que l'Empereur Napoléon ait l'intention d'aller visiter l'Irlande.

WASHINGTON.

Washington, 4 octobre—Le Fonds de Conscience a reçu aujourd'hui $[illegible] d'une personne de Hambourg.

Il a été décidé que la loi des 8 heures ne concerne pas les watchmen employés par le gouvernement.

Le *Star* dit que le montant total des Legal tenders en circulation n'est que de $356,000,000, ce qui laisse une marge de $44,000,000 en cas de besoin. En conséquence, on ne peut pas dire que le secrétaire des finances soit à la merci des tripoteurs de New York.

Le département de la guerre a reçu du Col. McKenzie du 4e de cavalerie, un rapport où il dit qu'il a fait une chasse aux Indiens hostiles. Il a traversé la plaine sans les voir. On ne fait jamais plus de 40 milles sans trouver de l'eau.

Les eaux d'eau se jettent dans la Rivière Rouge. La route du Val Douro est bonne. Elle deviendrait sûre pour les conducteurs de bestiaux si elle était surveillée par la[illegible] cavalerie.

DIVERS.

Assemblée et Banquet à Shreveport.

Shreveport, 4—Il y a eu un grand meeting hier soir, sous les auspices du club allemand. Des discours ont été prononcés par le gouverneur Warmoth et le général Sheridan.

Un banquet a été donné ce soir, à l'Hôtel du Sud, aux candidats libéraux et démocrates. Il y avait de 40 à 50 convives, parmi lesquels l'Hon. W. B. Egan, J. E. Moncure, A. Leonard, Stelle Martin, M. Ashar, J. E. Sand, Alex. Boarman, J. G. Stone, le colonel Edward Nutt et Martin Folley.

M. Leonard présidait et il a porté un toast "A nos hôtes." Le gouverneur Warmoth a répondu. Des toasts ont été proposés et des discours prononcés par MM. Boarman, Egan, St-Martin et le colonel Penn, M. N. Ogden et le général Sheridan et MM. Leonard, Moncure, Ashar et Ford.

En réponse à une invitation par les membres du bureau de commerce, le gouverneur Warmoth a fait, ce soir, un discours sur les chemins de fer. Le colonel Lindsay, président du bureau, et le colonel Penn ont parlé ensuite.

On a organisé un meeting politique après le meeting des chemins de fer, et Ford, Martin et d'autres ont harangué les assistants.

Outrage et assassinat commis par un nègre.

Memphis, 4 oct.—Une femme allemande nommée [illegible], demeurant près d'Austin, Mississipi, a été outragée et assassinée mercredi dernier par un nègre nommé Henry Taylor, qui a ensuite volé la maison et a mis le feu à la maison. L'assassin a été [illegible], mais les [illegible] sont à sa poursuite.

Chicago, 4 oct.—Des [illegible] se sont mis en grève. [illegible]. Les travaux sont suspendus à l'Hôtel du Pacifique et à la gare du Sud du Michigan.

[illegible]

New York, 4 Oct.—A 4 heures ce matin, le feu a détruit la fonderie Watson et la filature de soie à Paterson. Perte totale $[illegible] la fonderie $110,000, et sur la [illegible], assurance $90,000 sur la filature. On ignore si la fonderie était assurée. D'après un autre rapport la perte serait de $400,000, mais on croit que c'est une exagération. La cause du feu est inconnue.

Le sénateur Wilson à Cincinnati.

Cincinnati, 4 Oct.—Le sénateur Wilson a été présenté à la Bourse aujourd'hui par le président Covington, de la Chambre de commerce et a été reçu avec grand enthousiasme. Il y a eu des applaudissements prolongés quand on a su que c'était lui. Il a parlé brièvement sans dire un mot de politique. Il a félicité les négociants sur la prospérité de Cincinnati et de l'Etat qu'il venait de traverser.

Après ce discours, Wilson a été conduit à l'Exposition.

Boston, 4 octobre—Dans l'affaire de Robert Shepard, poursuivi par les Etats-Unis pour avoir saborde la barque Francis, en mer, le jury a rendu un verdict de culpabilité, mais la sentence n'est pas encore rendue.

New York, 4 octobre—Les Indiens ont fait une grande battue de [illegible] dans la ville, aujourd'hui.

Dépérissement naturel—Prescription du spécifique.

Le corps humain est une machine; il ne peut donc pas durer toujours, mais, comme une autre machine, il durera beaucoup plus long-temps, si on en a bien soin.

La principale occupation de celui qui désire jouir d'une longue existence et d'une bonne santé continuelle est de mettre son corps à même de résister aux influences des maladies qui l'assiègent; il ne saurait mieux faire que d'avoir recours à l'élixir Vivifiant connu depuis plus de vingt ans, sous le nom d'Amer Hostetter et qu'on considère en Amérique comme le premier des toniques.

Dans les grandes villes où l'atmosphère est viciée par les émanations délétères inséparables d'une population, dans les régions marécageuses, dans les prairies et dans les forêts où, chaque automne, l'air est empoisonné par les exhalaisons des herbes pourries ou des feuilles en décomposition, ce puissant antidote végétal est indispensable.

L'Amer Hostetter, s'il est pris d'avance, prévient les fièvres en fréquence, les fièvres bilieuses, la dysenterie, la congestion du foie, la jaunisse, les rhumatismes et toutes les maladies qui ont pour origine un air infecté.

L'automne est toujours une saison de danger, surtout pour les personnes faibles. L'humidité de l'atmosphère affecte les constitutions les moins vigoureuses. Il faut donc prendre l'Amer Hostetter tous les jours de cette époque critique de l'année.

CONVENTION.

La Convention de la Réforme s'est réunie de nouveau hier matin, vers onze heures, dans la salle du Lycée, à l'Hôtel-de-Ville.

Le président, M. W. C. Raymond, appelle l'assemblée à l'ordre et annonce qu'on va, sans plus tarder, procéder aux nominations.

M. Forman présente la résolution suivante, qui est adoptée :

Nous, délégués à la Convention du peuple de la paroisse d'Orléans convoquée par le Comité Exécutif du parti de la Réforme de la paroisse, croyant que, dans les circonstances actuelles, les conventions politiques composées de délégués choisis strictement par les partis et par les manipulations de "politiciens" de wards ne sont pas les plus aptes pour désigner les citoyens les plus capables et représentent rarement la véritable opinion d'une majorité des Conservateurs;

Il est résolu que nous désirons ardemment unir tous les votants Conservateurs en faveur de la liste de fusion d'Etat et de candidats à la Législature qui soutiendront les principes énoncés par le parti de la Réforme et le parti Démocrate.

Il est résolu, qu'en désignant les officiers de paroisse et de municipalité, nous croyons qu'il n'est pas sage de s'en tenir strictement aux partis; mais en choisissant des candidats de tous les partis, nous sommes décidés à nommer des citoyens intègres et capables dont le passé est une garantie qu'ils seront fidèles aux mesures de réforme et d'économie que demande le peuple.

Il est résolu que nous croyons qu'il est du devoir de tout citoyen désigné par cette Convention, qui représente presque toutes les classes de la société, de sacrifier ses intérêts privés au bien public et de soumettre son jugement au jugement du peuple.

Il est résolu que mû par ces sentiments et par ces principes, nous recommandons aux votants de cette paroisse la liste suivante pour l'élection du 4 novembre, et espérons qu'elle sera approuvée et adoptée par les conventions politiques qui doivent bientôt s'assembler.

Après quelques débats, M. Forman propose de nommer un comité exécutif chargé de réviser les nominations qui seront faites, et ayant plein pouvoir de changer, d'ajouter ou de rejeter certains noms de candidats, afin d'arriver plus tard à effectuer une fusion entre tous les éléments conservateurs de la paroisse d'Orléans.

La motion dûment secondée est unanimement adoptée.

Le président déclare alors que les listes de candidats sont encore ouvertes; et avec son autorisation, les noms de plusieurs autres candidats sont ajoutés à ceux déjà présentés jeudi matin à la Convention.

On procède alors, sans plus tarder, à la nomination des différents candidats, — et les ballottages donnent le résultat suivant :

Pour maire, J. C. Leeds; administrateur des comptes, John Calhoun; administrateur des finances, M. Frank; administrateur de la police, John Kennedy; administrateur d'assessements, P. Caris; administrateur du commerce, Geo. G. Garner; administrateur des water-works, général A. G. Blanchard; administrateur des améliorations, N. E. Bailey.

Sur motion, la Convention s'ajourne alors pour se réunir à sept heures du soir.

SÉANCE DU SOIR.

A sept heures un quart, la Convention est appelée à l'ordre par le président M. C. W. Raymond.

M. Forman demande que les délégués qui nomment des candidats soient autorisés à parler pendant cinq minutes chacun afin de faire connaître la vie et les antécédent de ces candidats.

La motion est déposée sur le bureau.

On procède alors par ward à la nomination des différents autres candidats, en commençant par les emplois de shérif civil et de shérif criminel. Après plusieurs ballotages, M. J. F. Dick est nommé comme shérif civil; le colonel G. W. Patten comme shérif criminel; et M. E. J. Ellis comme avocat de District.

La nomination des juges de District donne lieu à plusieurs discussions.

Quelques délégués sont en faveur de ratifier le choix qui a été fait déjà par le Conseil des avocats.

M. Jewel soutient que le peuple a le droit de choisir ses propres juges; et il dit que la Convention approuvera le choix des avocats si ce choix est bon, mais qu'elle veut se conserver le privilège de le rejeter s'il est mauvais.

Il propose donc de nommer chaque juge séparément.

La motion est adoptée.

Le secrétaire prend alors le vote des Wards, et les candidats suivants sont nommés :

Pour la Première Cour, à l'unanimité, le juge Edmond Abell; pour la Deuxième Cour, A. J. Villere; pour la Troisième Cour, F. A. Monroe; pour la Quatrième Cour, le juge P. E. Théard; pour la Cinquième Cour, à l'unanimité, J. N. Gurley; pour la Sixième Cour, Arthur Saucier; pour la Septième Cour, le juge T. W. Collens; pour la Huitième Cour, W. A. Elmore.

Comme coroner du 1er, du 4ème, du 5ème et du 6ème District, M. Thomas Layton, après quatre ballotages.

Comme coroner du 2me et du 3me District—M. Delphin Bienvenu.

Comme greffiers :
1ère Cour—Charles Cavanac;
2ème Cour—Léonce Bonny;
3ème Cour—W. P. Richardson;
4ème Cour—Geo. D. Logan;
5ème Cour—W. E. Duncan, Jr.;
6ème Cour—A. W. Stewart;
7ème Cour—M. H. Marks;
8ème Cour—Le juge Thos. Kennedy.

Plusieurs motions d'ajournement n'obtiennent aucun succès.

Après quelques débats peu importants, la Convention a nommé un comité exécutif spécial chargé de s'entendre avec les autres partis conservateurs sur le choix définitif des différents candidats et autorisé à faire tous les changements qui pourraient être nécessaires pour effectuer une fusion.

Ce comité est composé d'un délégué de chaque ward :

1er Ward — J. H. Bast; 2me Ward — Jno. Gibbs; 3me Ward — J. D. Hill; 4me Ward — Jules Aldigé; 5me Ward — Ernest Miltenberger; 6me Ward — Edgard Hays; 7me Ward — H. Chiapella; 8me Ward — D. D. White; 9me Ward — W. C. Ray; 10me Ward — W. C. Raymond; 11me Ward — J. F. Aycock; 12me Ward — D. A. Blanchard; 13me Ward — D. Sullivan; 14me Ward —; 15me Ward — Jos. Carreras.

Après l'organisation de ce comité, des motions réitérées d'ajournement sont encore rejetées, et la Convention nomme les représentants à la Chambre, les sénateurs, les juges de paix et les constables.

Voici la liste de ces candidats :

Pour le Sénat : 1er, 2nd et 3me ward, Ed. Booth—4me, 5me et 6me ward, Carlton Hunt—7me, 8me et 9me ward, [illegible]—10me et 11me ward, B. F. Jonas.

Pour Représentants à la Chambre : 1er ward, Hiram Grove et James Pinney.—2nd ward, Edward Marks, D. M. Kilpatrick.—3me ward, D. F. Sanchez, H. McCaleb, W. Duncan et Hugh McCloskey.—4me ward, Ernest Forstall et Jno. S. Frederick.—5me ward, D. O. King et Farina Fuselier.—6me ward, D. D. Rogers.—7me ward, Arthur Guerlain.—[illegible] District.—8me ward, [illegible] D. F. Leacy. [illegible] ward, H. C. Raymond et Alphonse Laine.—10me et 11me ward, J. McConnell, Chas. Hafer et Geo. Kimball.—12me ward, E. Powell, Thos. Forstall et F. McGloin.—13me ward, Octave Villere.

Juges de Paix.—1er et 2me wards, J. Y. Sawyer; Thos Rice, constable.—3me et 4me wards, John Delsolier; F. H. Schnell, constable.—[illegible] ward, J. M. Harding; W. Foley, constable.—7me ward, F. Jos[illegible]

Marié le [illegible] octobre, à l'Archevêché, par le Rév. Père Raymond, M. ANTONIO MARQUEZ à Mlle ROSALIA BRISOLARA, tous deux de cette ville.

Pas de carte.

ENTREPOT DE TAPIS
27.........CHARTRES.........27
A. Broussard,
IMPORTATEUR ET MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL.
TAPIS—[illegible]
TOILES [illegible]
NATTES [illegible]
ETOFFES A RIDEAUX ET A MEUBLES. [illegible]

Au Public.—La Place de Coroner.

Nouvelle-Orléans, 4 octobre 1872.

[illegible]

[illegible] 5 oct—1t

Au Rédacteur de la "Abeja."

[illegible]

Nueva Orleans 4 de Octubre de 1872.
JOAQUIN GUNYALUPE BERDUGO.

CLUB ESPANOL. [illegible]
Por orden del Presidente,
GABRIEL PRATS.
V. G. FERNANDEZ, Secretario.

Association Catholique de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle. [illegible]
Par ordre du Président,
T. WHARTON COLLENS.
DELPHIN BIENVENU, Secrétaire.

[illegible]
Par ordre du Président ANDRÉ MAILHES.
Le Secrétaire, LOUIS GREGOIRE.

"Rough and Ready"—Club Démocratique [illegible]
OCTAVE MOREL, Président.
ARISTIDE BURSON, Secrétaire.

AVIS—Bureaux de la Société de Crédit Mobilier [illegible]
J. A. FERNANDEZ, président.
F. RAYLET, secrétaire.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de Fer [illegible]
SAMUEL B. BECUEN, secrétaire.

Club Central Démocratique [illegible]
Par ordre de JOHN S. TULLY, Président.
GASTON BONNAFON, Secrétaire.

Association de Bienfaisance du Bataillon [illegible]
D. AUGUSTIN, président.
M. A. GRIGNON, secrétaire.

AUX VOTANTS CONSERVATEURS DE LA VILLE DE LA NLLE-ORLÉANS.

Quartier-Général du Comité Central Démocratique de la paroisse d'Orléans, Nlle-Orléans, 3 octobre 1872.

[illegible]

Par ordre du Comité :
ARCHIBALD MITCHELL, Président.
WM. WORLEY, secrétaire.

Salle de la Société de Bienfaisance des [illegible]
CHAS. T. EVERSHARD.
L. J. COURTIN, Secrétaire.

Ale, Porter, Biscuits.

[illegible] caisses Vermouth Noilly Prat & Co.
[illegible] Huile d'Olive A. Pacot.
[illegible] Sardines de Nantes.
[illegible] Câpres et Cornichons.
[illegible] Biscuits de Huntley & Palmer.
[illegible] E. & J. Burke's London Porter.
[illegible]
A vendre par J. B. SOLARI, 45, Rue Royale.
5 oct—1t

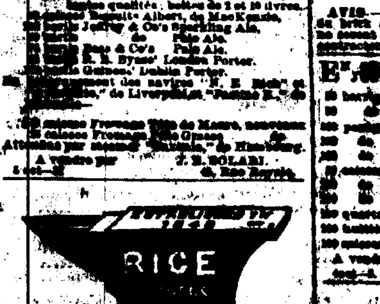

RICE BROTHERS & CO.,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS
—DE—
Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,
AMERICAINES ET ETRANGERES.
Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp.
Succursale, au No 565 de la rue des Magasins.
Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.
[illegible]

Cure Radicale des Hernies.
Le Dr. A. FOLLEA [illegible]

Paris.
[illegible]

A Louer.
[illegible]

Association d'Assurances Mutuelles
—DE LA—
Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, No 20 PASSAGE DE LA BOURSE.
TROISIÈME ETAT TRIMESTRIEL.
Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le troisième trimestre, expiré le 30 septembre 1872.

Primes d'incendie	$[illegible] 16		
" de mer	[illegible]		
" de rivière	[illegible]	$316,492 68	
En moins — primes non-gagnées	$[illegible] 74		
En moins — primes remboursées	[illegible] 44	166,204 18	
Montant net des primes			$150,287 90
Pertes par l'incendie	3,[illegible] 70		
" sur mer	11,[illegible] 12		
" sur les rivières	[illegible]		
Réservé pour pertes non réglées	37,[illegible] 00		
Réassurances	[illegible] 72		
Taxes, licences et timbres Int. Rev.	7,[illegible] 00		
Dépenses générales	12,[illegible]		
Réduction (rebate)	1,[illegible] 40		
Profits et pertes	[illegible]		$[illegible] 38
En plus—2 1/2 pour cent d'intérêt, pour le troisième trimestre sur le capital payé	[illegible] 44		
En moins : Escompte et intérêt	[illegible]	[illegible]	$[illegible]
Bénéfices nets			$[illegible] 09

—ACTIF—

Billets d'actions	$[illegible] 39
En caisse	164,[illegible]
Billets et effets à recevoir	324,732 19
Actions et Bonds	128,965 25
Propriétés foncières	130,904 77
Primes en voie de recouvrement	7,[illegible] 96
Assessement de 50 pr cent sur [illegible]	67,149 [illegible]
Total	$1,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.

C. CAVAROC, Président.
GEORGE LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 4 octobre 1872.
G. LE GARDEUR, Notaire public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'Art. VII de la charte, de collecter, de suite, des actionnaires, un assessement de 50 pour cent sur le montant net des primes du troisième trimestre de 1872, sujettes à l'assessement et s'élevant à $[illegible]. Il a été résolu, en outre, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.
GEORGE LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

C. Cavaroc,	E. Conthon,
Chs de Rayter,	A. Poincy,
Léon Haas, Jr.,	J. Egli,
E. F. Mestre,	P. S. Wiltz,
W. Agar,	L. Queyrouze,
	A. Thibaut.

5 oct—3m—PP

Sous peu de Jours, OUVERTURE D'UN NOUVEAU MAGASIN.
S. PINSARD a le plaisir d'annoncer à ses amis et connaissances qu'il fera incessamment l'ouverture d'un nouveau Magasin d'ARTICLES POUR MESSIEURS, sous la raison de
HEBERT, MIRET & PINSARD,
149.........Rue du Canal.........149.
Entre autres articles :
La Bonneterie, Lingerie, Ganterie, Parfumerie, Bijouterie, Articles de Toilette, [illegible], Parapluies, Cannes, Cravates, etc., etc.
ARTICLES FRANÇAIS ET AMÉRICAINS.

Avis.
Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1872.
[illegible]
DELTA OIL CO.
CHOPPIN & WHITE
M. S. SMITH Jr. & CO.
[illegible]
U. MARINONI, 65 Vieille-Levée.

AVIS.—Ni le capitaine ni les consignataires du brick autrichien JUSTINE E., de Marseille, [illegible]

EN DEBARQUEMENT du brick autrichien JUSTINE E., de Marseille—
[illegible] barriques VIN DE BANDOL, [illegible]
[illegible] HUILE PLAGNIOL, [illegible]
[illegible] PUGET [illegible]
[illegible] CAPRES [illegible]
[illegible] VERMOUTH [illegible]
[illegible] SAVON de Castille.
[illegible] PORTO ET SHERRY, [illegible]
[illegible] CITRONS de Messine.
A vendre par U. MARINONI, 65 Vieille Levée.

IMPORTANT Pour les Cafés et Salons de Bière.
Les soussignés a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il délivre à domicile la [illegible]
CINCINNATI LAGER BEER
à [illegible] par demi-baril.
ROBERT FASNACHT, 21 et 23 rue Peychaud.

Le grand parc national de la Vallée du Yosemite [illegible]
LE SELTZ effervescent de TARRANT [illegible]

A. A. D'HEMECOURT. HENRY CHAURANT

La seule Fabrique DE CONFISERIE AU SUD Avec une Usine à vapeur.
H. CHAURANT & CO.
Successeurs de E. TURPIN (RED STORE)
98 ... Rue Vieille-Levée ... 98
La seule Maison Française et la plus ancienne Fabrique de CANDI A la Nouvelle-Orléans.
CANDIS EN BATONS [illegible]
[illegible] CHOCOLATS.
Importation directe d'Articles pour Confiseurs, GATEAUX, SIROPS au jus de fruits.
[illegible] FRAMBOISES, GROSEILLES, FRAISES, etc.
H. CHAURANT & Co., RED STORE, 98 Rue Vieille-Levée.

BILLARDS ! BILLARDS !
Grande Réouverture.
Les soussignés annoncent à leurs amis et à leur public qu'ils rouvriront leur belle Salle de Billards du coin des rues Commune et de Chartres, SAMEDI SOIR, 5 du courant, à sept heures.
[illegible]
J. & H. MILLER, propriétaires.
[illegible] Célèbres billards et les queues de billards de M. Brunswick, [illegible]

Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE.
Cabinet et domicile, No [illegible], rue Dauphine, [illegible]
[illegible]

AVIS.
NOUS prévenons le public que M. P. R. BEVERLEY n'est plus autorisé à régler ou à collecter des comptes ou des réclamations quelconques pour nous.
A. HACKER & CO.
No 176 de la rue d'Orléans.

Huile d'Olive ! Vermouth ! ! Porto ! ! ! etc.
EN débarquement de navire Joaquin [illegible]
[illegible] HUILE D'OLIVE [illegible]
[illegible] de Langues de chats.
VERMOUTH Noilly Prat & Co.
MUSCAT [illegible]
CASSIS [illegible]
SAVON de Castille.
OLIVES & CAPRES.
[illegible] PORTO [illegible]
ANT. LANATA, 34 et 36 rue Jefferson.

Entrepôt de Tapis et Toiles Cirées.
ELKIN & CO.,
168...........Rue du Canal...........168
ONT une grande variété de TAPIS — Velours, Bruxelles, Trois plis et Ingrain, qu'ils offrent à très bas prix.
TOILES CIREES — de toutes les largeurs.
RIDEAUX DE DENTELLES, STORES ET CORNICHES.
NATTES CANTON — blanches, à carreaux et fantaisie.

Infirmerie de la rue du Cirque.
Rue des Remparts, 132 et 134 (Loc. Dauphine)
Les Médecins de cet Etablissement sont les Docteurs FORMENTO, TURBAUD et BORDE. CONSULTATION GRATUITE.

Reçu par les Derniers Arrivages,
UN lot de CHARBON DE LA VIRGINIE, "VIRGINIA CANNELL," le seul en ville que nous vendrons au plus bas prix. Ainsi que du
CHARBON PITTSBURG, ANTHRACITE, ETC.
McCLOSKEY, BOGLEY & CO.
No. 168 rue Gravier.

Le PRICE CURRENT de la Nlle-Orléans. Bureaux No 120 et 131 de la Rue Gravier.
NOTRE ÉDITION EUROPÉENNE DE LAFITTE.
NOUS appelons l'attention de nos lecteurs [illegible]
LOUIS J. BRIGHT & Co.
J. O. BERRAS.
LOUIS BASSETT.
E. M. SCHMIDT.

Un Piano dans chaque Maison.
CONSIDÉRANT l'absence de mouvement dans les affaires, et la manque de l'argent, [illegible] Steinway [illegible]
LOUIS GRUNEWALD, Entrepôt de Pianos au No 129 de la rue du Canal.

H. CLOSTERMANN. JOS BAYLE.
CLOSTERMANN & BAYLE,
IMPORTATEURS DE Marchandises françaises, anglaises et allemandes.
[illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,
Nos 121 et 123, rue Vieille-Levée, [illegible]
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVEE
[illegible]
NORMAN & REISS — Nos 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.
RUE VIEILLE-LEVÉE :
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFE, etc.
Sirops de Fruits
FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, [illegible], VINAIGRE.
A vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
[illegible] 4 OCTOBRE.—CLASSE No [illegible]
[illegible] 65 18 75 38 36 32 45 39 49 1 71 [illegible]
[illegible]
C. T. HOWARD, [illegible]
[illegible] au 4 Octobre 1872.
[illegible]
Commissaires.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, FONDÉE LE 2 JANVIER 1872. Bureau No. 166 rue du Canal.
LA SEULE BANQUE QUI ACCORDE AUX Déposants UNE PARTICIPATION AUX PROFITS.
Fonds Capital payé............$500,000
Dépôts Reçus..................$1,000,000
Premier DIVIDENDE SEMESTRIEL déclaré [illegible]
[illegible] aux actionnaires.
[illegible] aux Déposants.
[illegible]
PAUL FOURCHY, Président.
ALBERT BALDWIN, Vice Président.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
DIRECTEURS :
PIERRE MASPERO, JOHN T. HARDIE,
JOHN D. COBB, CHARLES LAFITTE,
ADOLPHE MEYER, ALBERT BALDWIN,
PAUL FOURCHY, P. POURSINE,
ERNEST MILTENBERGER, [illegible]

Louisiana Equitable Life Insurance Company. (ASSURANCE SUR LA VIE.)
CETTE Compagnie est la seule institution locale qui détienne charte de l'Etat de la Louisiane. Bureaux au coin des rues Carondelet et Gravier.
[illegible]
JAMES H. LOW, Président.

Dr. M. ESCOUBAS,
[illegible] RUE DAUPHINE, No 26.
[illegible] de 9 à 10 heures A. M., et de 5 à 6 heures P. M.

L. GEX
A TRANSFÉRÉ son Magasin de Vins et de Liqueurs aux Nos [illegible], rue Conti, au No 94, [illegible]
L. GEX.

Grande route de Jackson.
Le Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, du Mississipi Central
Des Chemins de fer du Mississipi et du Tennessee.
[illegible] d'Excursion.
FOIRE DE ST LOUIS
[illegible]
LE TRAJET LE PLUS RAPIDE de la Nouvelle-Orléans à St-Louis et tous les points intermédiaires.
[illegible]
A. D. SHELDON, Agent des billets, au City Hotel.
MARK A. JONES, [illegible]
J. E. CAREY, Agent général des billets.

Un Professeur
AYANT ses diplômes de la Faculté de Paris, [illegible]

PRIX ENCORE REDUIT
—A LA—
Galerie originale de cadres à $1
CHROMOTYPES
A 25 Cents
[illegible]
J. W. PETTY, [illegible] rue du Canal.